

DÉPÔT DE GARANTIE

L'ACQUÉREUR remet, à l'instant par chèque ou s'oblige à procéder sous 48 heures des présentes au virement, au compte de :

Que les parties choisissent d'un commun accord comme séquestre, la somme de :

Remis par : ☐ chèque, ☐ virement ;

